

**NUMERO DE REGISTRE : 65**

**NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE**

Date de soumission : 30 novembre 2005

Numéro de dossier : 2004/262

Institution : CONSEIL

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001<sup>(1)</sup>

*(1) OJ L 8, 12.01.2001*

**INFORMATIONS NECESSAIRES (2)**

*(2) Merci de joindre tout document utile*

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Docteur Manuel GARCÍA PEREZ

Justus Lipsius Building

Rue de la Loi 175

B-1048-BRUXELLES Tél, 00 32 2 285 69 70

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel

DG A 1 B SERVICE MEDICAL

3/ Intitulé du traitement

PROGRAMME VACCINS

4/ La ou les finalités du traitement

Assurer la mise à jour et le suivi des programmes vaccins personnalisés ainsi que leurs différents rappels sur la demande de l'intéressé pour des raisons personnelles ou pour des raisons de service

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

FONCTIONNAIRES TEMPORAIRES AUXILIAIRES

6/ Description des données ou des catégories de données(en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données)

**A.** Liste périodique (2-3 semaines) des personnes sélectionnées et des vaccins à leur administrer à la date du jour : données reprises sur la liste périodique : Identification (matricule) Nom et Prénom Date de naissance Dernière date vaccination Type de vaccin et nouvelle date de vaccination **B.** Fiche patient (état personnel) : données figurant sur la fiche patient : Identification Nom et Prénom Date de naissance Adresse administrative. Suit la liste de tous les vaccins reprenant leur statut, les dates d'injection précédentes et la prochaine date d'injection **C.** Lettres-types de rappel : données figurant sur la lettre-type : Nom et Prénom Adresse administrative De quel rappel il s'agit les vaccins déjà administrés et leur prochaine date de rappel.  
C. Lettres-type de rappel reprenant le nom de la personne, son adresse administrative et le nom du vaccin à renouveler

7/Informations destinées aux personnes concernées

Oralement information est donnée que la fiche patient peut être imprimée à la demande de la personne concernée

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées(droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition)

A la demande de la personne intéressée, impression de sa fiche "patient" personnalisée. Des rectifications peuvent être apportées par la personne intéressée. L'effacement de certaines données peut être demandé par la personne intéressée.

Cf. Section 5 de la Décision du Conseil 2004/644/CE du 13.09.04(JO n° L 296 du 21.09.04, p. 20)

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

PROGRAMME installé sur un seul PC dont le back-up est réalisé par la DTI et qui demande à être actualisé (voir les commentaires sous point 18) + support papier (fiche destinée au patient qui en fait la demande)

10/ Support de stockage des données

INFORMATIQUE. A la demande, la personne concernée peut recevoir sa fiche patient envoyée par mail. Stockage des mails dans un fichier provisoire qui est nettoyé régulièrement.

11/ Base légale et licéité du traitement

Article 10, paragraphe 3 du Règlement 45/2001 et Article 59 paragraphe 6 du Statut.

Prendre acte des vaccins inoculés et des périodes pour leur renouvellement afin d'assurer un suivi de la personne tout au long de sa carrière.

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Médecins du SGC

Infirmiers et personnes concernées

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

Les données restent toujours utiles, même pour des personnes ayant cessé leurs activités. Une impression (bilan) de la fiche patient leur est fournie. Une copie sera déposée dans le dossier médical (voir document concernant la conservation des dossiers médicaux). La version électronique est ensuite supprimée.

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données (après requête légitime de la personne concernée)

*(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)*

Les données sont effacées à tout moment à la demande de la personne intéressée.

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

*Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.*

Nihil

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Nihil

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable :*(Merci de décrire le traitement)*:

Traitement des données relatives à la santé

comme prévu à:

X Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

Ci-joint copies des documents dont référence au point 6.

Remarque DPO:

Le délégué à la protection des données a par ailleurs reçu copie de deux notes du Service médical visées au point 18. Compte tenu de leur nature interne, ces notes ne sont pas jointes à ce stade de la procédure.

- Note du 9.9.2005 relative à l'expression des besoins logiciels du Service médical, dans le cadre d'une procédure de recensement des besoins de la DG Personnel et Administration;

- Note du 23.11.2005 relative au logiciel de suivi des vaccinations reprenant les faits mentionnés au point

LIEU ET DATE: Bruxelles, le 28 novembre 2005

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Pierre VERNHES

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE:  
Conseil de l'Union européenne - Secrétariat général  
Rue de la Loi, 175  
1048 Bruxelles